



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 29 juin 2021

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe ma réponse à la question parlementaire n°4422
posée par l'honorable Député Monsieur Gusty Graas.


Jean Asselborn



**Réponse de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire
n° 4422 du 7 juin 2021 de l'honorable Député Gusty Graas**

ad. 1 et 2

Il est renvoyé à la réponse de la question parlementaire numéro 4397 du 2 juin 2021.

ad. 3 et 6

Le contrôle de l'exploitation ainsi que la responsabilité incombent aux autorités grecques, qui, d'après nos informations, sont les seules à utiliser des canons à son.

ad 4.

Dans le contexte du Cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'UE, les dépenses dans le domaine de la gestion des frontières s'élèveront en total à 12,7 milliards d'euros. De ce montant, 7,2 milliards d'euros seront alloués aux agences décentralisées, y compris l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), et 5,5 milliards d'euros seront alloués au nouveau Fonds pour la gestion intégrée des frontières qui soutiendra les États membres entre autres dans leurs efforts de gestion et sécurisation des frontières extérieures, y compris à travers les systèmes informatiques à grande échelle.

Notons que les dépenses allouées à Frontex couvrent entre autres l'acquisition d'équipements dans le contexte des opérations conjointes que Frontex coordonne et organise pour aider les États membres aux frontières extérieures, y compris dans les situations d'urgence humanitaire et de sauvetage en mer.

ad 5.

Le ministre est clairement opposé à l'utilisation de moyens pouvant remettre en cause le principe de non refoulement ainsi que le droit à demander une protection internationale au sein de l'Union européenne.